



"La BCE doit s'appliquer à elle-même ce que les banques amorcent en matière de climat" (Alain Grandjean)

Par Ana Lutzky, www.aef.info Dépêche N° 560658 - 19/04/17

Cette dépêche est transmise à titre exceptionnel et uniquement pour consultation.

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.



Alain Grandjean, cofondateur de Carbone 4

Alain Grandjean, fondateur du cabinet de conseil Carbone 4, adresse un "plaidoyer pour un assouplissement quantitatif vert" de la politique monétaire européenne, lors d'un entretien avec AEF, mardi 18 avril 2017. Le co-auteur d'un rapport commandé par Ségolène Royal sur le prix du carbone, rendu au gouvernement en juillet 2016 aux côtés du DG du WWF France Pascal Canfin et du

président d'Engie Gérard Mestrallet ([lire sur AEF](#)), s'en explique. "La neutralité sectorielle mise en avant par les régulateurs, c'est-à-dire le fait de ne pas choisir des secteurs prioritaires pour racheter des titres en monnaie centrale à l'aune du climat, conduit nécessairement à financer le réchauffement climatique", pointe-t-il. À l'origine notamment de sa prise de position, les investigations menées par plusieurs ONG sur les entreprises fortement émettrices de CO2 soutenues par la BCE depuis juin 2016.

AEF : En quoi la récente politique monétaire de l'Union européenne a-t-elle selon vous un impact sur le climat ?

Alain Grandjean : La BCE a lancé en mars 2015 un important programme dit d'assouplissement quantitatif, consistant à acheter des obligations pour un montant mensuel de 80 milliards abaissé à 60 entre avril et décembre 2017. Ce programme est supposé durer jusqu'à la fin de l'année, et davantage si nécessaire. Il avait pour objectif annoncé de faire croître l'inflation et de participer à la relance de l'activité, par un coût du crédit extrêmement bas, les taux directeurs de la BCE étant eux-mêmes voisins de zéro.

En juin 2016, la BCE a élargi la liste des actifs éligibles pour inclure les obligations d'entreprises. Depuis lors, les banques centrales nationales de l'Eurosystème ont acheté directement plus de 75 milliards d'obligations d'entreprises. Grâce aux investigations menées par plusieurs organisations et rendues publiques [voir encadré], on voit qu'aucun critère RSE n'est appliqué. Il semble que la part des industries fossiles dans les achats d'obligations de l'Eurosystème ait pu



aller jusqu'à 68 % du total des achats alors que très peu d'investissements dans les énergies renouvelables ont été réalisés.

Un lièvre levé par plusieurs ONG

70 ONG ont signé une [tribune](#) en mars 2017 où elles dénoncent le fait que 68 % du rachat d'actions par la BCE se fait en faveur d'entreprises telles que Shell, Total, BMW ou Repsol, selon un [décompte](#) du 26 octobre 2016 réalisé par l'ONG néerlandaise [Corporate Europe observatory](#). Pour dévoiler cette liste, l'organisation a utilisé les codes hexadécimaux des transactions publiés par les banques centrales nationales, qui permettent de remonter à l'émetteur, mais pas de connaître le montant de la transaction. En France, plusieurs sociétés d'autoroutes sont identifiées telles que Cofiroute, Autoroutes du Sud de la France, Société des autoroutes (Paris, Rhin, Rhône), Sanef, mais aussi des sociétés de parkings telles qu'Infra Park, ou de gestion des stocks de pétrole telles que Sagess. Figurent également des entreprises du CAC 40 et du SBF 120 telles qu'Orange, Veolia, SNCF, Bouygues, La Poste, RTE, Engie, Suez, Vivendi, EDF, Air Liquide, Danone, Pernod-Ricard, LVMH, Wendel, Schneider Electric, Vinci, Gecina, Kering, Aéroports de Paris, Klépierre, Renault, Sanofi, JC Decaux, Eutelsat, Publicis, Mercialis, Saint Gobain, Sodexo, Total.

AEF : Lorsque les banques françaises ont plaidé pour l'introduction d'un facteur vert dans la réglementation prudentielle, le gouverneur de la Banque de France a répondu ne pas y être favorable ([lire sur AEF](#)). L'intervention d'une banque centrale ne doit-elle pas être neutre ?

Alain Grandjean : Effectivement, il peut être rétorqué que l'intervention de la banque centrale doit être sectoriellement neutre, et que si la répartition actuelle des entreprises dans l'économie laisse une place prépondérante aux industries fossiles, cette répartition doit être répliquée à l'identique. Or la neutralité sectorielle en matière climatique conduit nécessairement à financer le réchauffement climatique, puisqu'un portefeuille d'actions qui reflèterait la composition du Stoxx 600 serait clairement aligné sur une trajectoire 4°C. Des solutions existent : l'indice bas carbone d'Euronext est compatible avec une trajectoire 2°C ([lire sur AEF](#)), car il sous-pondère le secteur des énergies fossiles et privilégie les entreprises à impact carbone aussi faible que possible, en misant sur les émissions induites faibles, et sur les émissions évitées fortes.

C'est pour cela que la France a pris en 2015 une initiative législative remarquable et remarquable dans l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Conformément à cet article, l'ACPR, qui dépend de la Banque de France, donc de la BCE, a fait un rigoureux [rapport](#) sur la manière dont les banques intégraient les risques climatiques et fait des recommandations pour qu'elles intègrent cette dimension dans leur stratégie et dans leurs financements ([lire sur AEF](#)). Les investisseurs sont de plus en plus actifs en ce sens. Les émissions de green bonds croissent fortement et intéressent manifestement les marchés. Pourquoi la banque centrale serait la seule à ne pas appliquer ce que tout le système financier s'applique ?



AEF : De quelle manière la BCE peut-elle agir selon vous ?

Alain Grandjean : La BCE doit intégrer la question climatique dans son programme dit d'assouplissement quantitatif et peut le faire. Les critères et les méthodes existent. Son pouvoir d'orientation monétaire est structurant. Il est en ce sens souhaitable que le futur président de la République agisse dans ce sens auprès des autorités monétaires, dans le respect bien sûr de leur indépendance. Et, d'ici là, que le groupe européen d'experts de haut niveau sur la finance durable ([lire sur AEF](#)), créé en octobre 2016, s'empare de cette question et l'intègre dans ses recommandations attendues pour le mois juillet. On ne voit pas au nom de quoi la BCE n'alignerait pas sa politique sur l'accord de Paris et les engagements européens en la matière.

AEF : Comment ce débat résonne-t-il dans la société civile ?

Alain Grandjean : La politique monétaire fait l'objet d'un fort débat aujourd'hui. Le mouvement nommé "quantitative easing for people" défend le fait que la politique monétaire serve les citoyens et non les banques. Depuis longtemps, la FNH [Alain Grandjean est membre du conseil scientifique du think tank de la FNH] défend pour sa part un "green quantitative easing". Des économistes tels qu'Adair Turner, ancien président de l'Autorité des services financiers britanniques, actuel président de l'Institute for New Economic Thinking, remettent également en cause le dogme de la neutralité de la politique monétaire (1).

(1) Lord Adair Turner, "Reprendre le contrôle de la dette", préface Gaël Giraud, Les Éditions de l'Atelier, 368 pages.

Découvrez notre service AEF Développement durable :

